

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annick Jean		Date d'inspection Le 09 janvier 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		Numéro de permis 2020119	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5		Numéro de téléphone (506) 423-2684	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection effectuée le 9 janvier en après-midi.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
J'observe une activité de bricolage (peinture), ainsi que des périodes de jeux libres au gymnase. Les enfants prennent ensuite leur collation et vont à l'extérieur.
Le parc de l'école est utilisé. Un bac de jouets extérieurs est sorties lorsque les enfants vont dehors.
Les dossiers du personnel et des enfants ont été vérifiés et sont complets.
Un renouvellement du cours de premiers soins sera effectué au courant de l'année. Un courriel pourra nous être transmis à cet effet.
La halte respecte les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 janvier 2026

Date

original signé par
Annick Jean

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"